

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

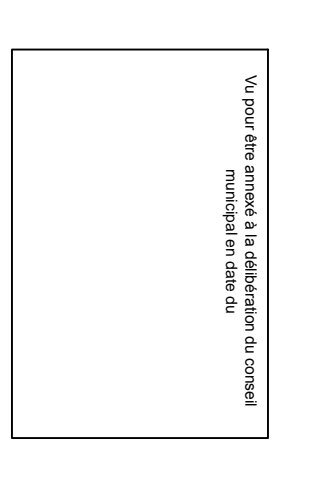
**SAINT-CASSIEN**

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

### 4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle: 1/2500

**DOSSIER V09.01.14**



#### U ZONES URBAINES - HABITAT ET ACTIVITES

- U1 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- U2 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U3 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U4 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U5 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U6 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U7 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U8 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U9 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U10 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U11 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U12 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U13 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U14 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U15 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U16 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U17 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U18 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U19 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale
- U20 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle et commerciale

#### AU ZONES A URBANISER

- AU1 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU2 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU3 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU4 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU5 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU6 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU7 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU8 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU9 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU10 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU11 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU12 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU13 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU14 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU15 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU16 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU17 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU18 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU19 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle
- AU20 : Zone d'habitat individuel à dominante résidentielle

#### A ZONES AGRICOLES

- A1 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A2 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A3 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A4 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A5 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A6 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A7 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A8 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A9 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A10 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A11 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A12 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A13 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A14 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A15 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A16 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A17 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A18 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A19 : Zone agricole à dominante résidentielle
- A20 : Zone agricole à dominante résidentielle

#### N ZONES NATURELLES

- N1 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N2 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N3 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N4 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N5 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N6 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N7 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N8 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N9 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N10 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N11 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N12 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N13 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N14 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N15 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N16 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N17 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N18 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N19 : Zone naturelle à dominante résidentielle
- N20 : Zone naturelle à dominante résidentielle

#### INDICES ET AUTRES INDICATIONS

- 1 : Indice de densité de population
- 2 : Indice de densité de population
- 3 : Indice de densité de population
- 4 : Indice de densité de population
- 5 : Indice de densité de population
- 6 : Indice de densité de population
- 7 : Indice de densité de population
- 8 : Indice de densité de population
- 9 : Indice de densité de population
- 10 : Indice de densité de population
- 11 : Indice de densité de population
- 12 : Indice de densité de population
- 13 : Indice de densité de population
- 14 : Indice de densité de population
- 15 : Indice de densité de population
- 16 : Indice de densité de population
- 17 : Indice de densité de population
- 18 : Indice de densité de population
- 19 : Indice de densité de population
- 20 : Indice de densité de population

#### AXES BRUYANTS

- 1 : Axe bruyant
- 2 : Axe bruyant
- 3 : Axe bruyant
- 4 : Axe bruyant
- 5 : Axe bruyant
- 6 : Axe bruyant
- 7 : Axe bruyant
- 8 : Axe bruyant
- 9 : Axe bruyant
- 10 : Axe bruyant
- 11 : Axe bruyant
- 12 : Axe bruyant
- 13 : Axe bruyant
- 14 : Axe bruyant
- 15 : Axe bruyant
- 16 : Axe bruyant
- 17 : Axe bruyant
- 18 : Axe bruyant
- 19 : Axe bruyant
- 20 : Axe bruyant

#### LISTE DES EMPACEMENTS RESERVES

- 1 : Empacement réservé
- 2 : Empacement réservé
- 3 : Empacement réservé
- 4 : Empacement réservé
- 5 : Empacement réservé
- 6 : Empacement réservé
- 7 : Empacement réservé
- 8 : Empacement réservé
- 9 : Empacement réservé
- 10 : Empacement réservé
- 11 : Empacement réservé
- 12 : Empacement réservé
- 13 : Empacement réservé
- 14 : Empacement réservé
- 15 : Empacement réservé
- 16 : Empacement réservé
- 17 : Empacement réservé
- 18 : Empacement réservé
- 19 : Empacement réservé
- 20 : Empacement réservé

#### SERVICES

- 1 : Service
- 2 : Service
- 3 : Service
- 4 : Service
- 5 : Service
- 6 : Service
- 7 : Service
- 8 : Service
- 9 : Service
- 10 : Service
- 11 : Service
- 12 : Service
- 13 : Service
- 14 : Service
- 15 : Service
- 16 : Service
- 17 : Service
- 18 : Service
- 19 : Service
- 20 : Service

#### PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

- 1 : Risque
- 2 : Risque
- 3 : Risque
- 4 : Risque
- 5 : Risque
- 6 : Risque
- 7 : Risque
- 8 : Risque
- 9 : Risque
- 10 : Risque
- 11 : Risque
- 12 : Risque
- 13 : Risque
- 14 : Risque
- 15 : Risque
- 16 : Risque
- 17 : Risque
- 18 : Risque
- 19 : Risque
- 20 : Risque

